

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA

MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du jeudi 27 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le **vingt-sept septembre**, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Gérard CHAUVET, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Jean-Luc GRABIN, Christian DORDONNE.

Absents excusés : MM Emile GONIER, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Joseph Armand BRAY, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Renaud SAINT-ALBIN.

Procurations : MM Emile GONIER, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Joseph Armand BRAY, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, ont respectivement donné procuration à Gérard CHAUVET, Arlette BRAVO-PRUDENT, Maurice JOSEPH-MONROSE, William PAULIN, Laurie ABAUL, Yolène LARGEN-MARINE.

Absents : MM Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Patrick FLERIAG, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

| NOMBRES DE MEMBRES | | | | |
|--------------------|----------|-------------------|-------------|-------------------------------|
| En exercice | Présents | Votants | | |
| 35 | 19 | 25 | | |
| | | Dont procurations | | |
| | | 06 | | |
| VOTES | | | | |
| Suffrages exprimés | Pour | Contre | Abstentions | N'ayant pas pris part au vote |
| 25 | 25 | 00 | 00 | 00 |

Date de la convocation

19/09/2018

Date d'affichage

20/09/2018

Objet de la Délibération

AFFAIRES FONCIERES

Vente de parcelle de terrain cadastrée section
AC-252 (454 m²) Route de Terreville

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Gérard CHAUVET

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

16 NOV. 2018

**VENTE DE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE
SECTION : AC-252 (454 M²) ROUTE DE TERREVILLE**

Le Conseil municipal :

- Vu les articles L 2241-1 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'acte de vente SODEM/VILLE DE SCHOELCHER, en date du 20 juillet 2004 ;
- Vu la demande d'acquisition de la Société ORANGE du 21 septembre 2016 ;
- Vu les estimations des services des domaines et du prix du marché ;

- Vu la décision du Comité d'Engagement Immobilier en date du 19 juillet 2018 pour le montant de l'acquisition de soixante-quinze mille euros (75 000 €) ;
- Vu l'avis favorable de la Commission finances en date du 17 septembre 2018 ;
- Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 27 septembre 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **La parcelle de terrain cadastrée section AC-252 (de 454 m²), est cédée à la société ORANGE pour un montant total de soixante-quinze mille euros (75 000 €) ;**
- **Monsieur le Maire est autorisé à procéder à la signature de tout document et acte se rapportant à cette cession.**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 14 NOV 2018
Le Maire,

Luc CLÉMENTÉ

